REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 24 novembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Douze ans de violences domestiques passées au crible

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) publie un rapport inédit, après douze ans d'activités de l'Observatoire des violences domestiques. Son contenu offre une vue d'ensemble de la prise en charge des violences domestiques dans le canton et permet d'esquisser des pistes d'avenir. Il confirme notamment que les mesures prises par l'Etat ont eu pour effet concret de renforcer l'hébergement des victimes et d'augmenter les mesures d'éloignement administratif et le suivi des personnes.

Pour marquer les douze ans d'existence de l'Observatoire genevois des violences domestiques, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) publie une étude approfondie sur les violences domestiques. Son contenu reflète l'évolution des pratiques du réseau sur plus d'une décennie et donne une image plus fine des pratiques actuelles.

Des violences domestiques genrées

Au cours des douze dernières années, 44'825 personnes ont été prises en charge pour des violences domestiques. Les victimes adultes sont à 88% des femmes, tandis que les auteurs sont à 84% des hommes, ce qui confirme le caractère genré chez les adultes.

…dès l'adolescence

La dimension genrée des violences apparaît dès l'adolescence. Ainsi, jusqu'à l'âge de 12 ans, les filles et les garçons sont exposés de manière égale aux violences domestiques: les victimes sont à 44% des garçons et à 56% des filles. C'est à partir de 13 ans que les filles deviennent nettement plus souvent victimes de violences que les garçons. Cette disparité souligne la nécessité d'aborder la question des violences domestiques et de leur prévention en adoptant une perspective sensible au genre.

Violences non saisonnières

L'analyse des cycles d'intervention par les services d'urgences et les grandes institutions participant à l'Observatoire montrent le caractère non saisonnier des violences domestiques.

Ces dernières peuvent survenir à n'importe quel moment de la semaine ou de l'année.

Risque de récidive à long terme

Sur les 6830 auteurs de violences domestiques pris en charge par la police entre 2011 et 2019, 17% ont récidivé. La moitié de ces récidives sont survenues après 346 jours. Le risque de récidive persiste donc sur une période longue, ce qui souligne l'importance d'une prise en charge à moyen et long terme des auteurs, en plus des mois suivant l'intervention initiale.

L'effet des mesures prises par l'Etat

Le rapport met également en lumière l'effet des politiques publiques de l'Etat sur la prise en charge des auteurs et victimes de violences domestiques. Les subventions allouées à l'hébergement des victimes de violences sont passées de 1'466'700 francs en 2011 à 1'952'000 francs en 2023 (+33%). Ce renforcement a eu un effet sur le nombre de personnes hébergées dans les différents foyers subventionnés. Ainsi, aux foyers du Pertuis, d'Arabelle et d'AVVEC, l'hébergement des victimes a augmenté de 54% en l'espace de trois ans.

Le canton de Genève est également le seul à disposer d'une ligne spécifique aux violences domestiques (T. 0840 110 110), accessible 24h/24, 7j/7. Le nombre d'appels reçus après plus de dix ans de campagne reste important. Il varie entre 212 et 364 appels par année.

Enfin, le nombre de mesures d'éloignement prononcées par la police a augmenté de 148%, passant de 44 à 109 entre 2017 et 2022.

Les axes à développer

L'Observatoire souhaite, à terme, intégrer de nouvelles entités, en particulier le pouvoir judiciaire et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), cela afin d'avoir une meilleure visibilité sur les suites judiciaires données aux violences et d'obtenir une compréhension plus détaillée des violences domestiques sous l'angle de la santé.

De la même manière, une évaluation plus approfondie de la prise en charge des auteurs de violences domestiques permettrait de déployer avec davantage d'efficacité les politiques publiques de prévention des violences et des récidives.

Enfin, le BPEV entend mener une enquête auprès de la population résidente du canton afin d'identifier plus précisément les violences non détectées et non prises en charge par le réseau. Cela permettrait, à terme, d'élaborer des campagnes mieux ciblées et d'améliorer la prise en charge des auteurs et des victimes de violences domestiques.

La publication 2011-2022: 12 ans d'observatoire des violences domestiques, évolutions et perspectives est disponible en ligne.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.*
- *Mme Emilie Flamand, directrice du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, DF, T. 022 388 74 50.*